



L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2014

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1	L'Ecole	p. 26
Présentations des Ormes	p. 2	Pages Santé	p. 27 à 31
Les Conseils Municipaux	p. 3 à 16	Page Pratique	p. 32 et 33
Informations Communales	p. 17 à 21	La Vie des Associations	p. 34 à 44
Rapport sur l'eau	p. 22 et 23	Informations Générales	p. 45 et 46
La Réserve Naturelle	p. 24 et 25		

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL
2014-2020



LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je voudrais tout d'abord au nom de mes colistiers et de moi-même remercier tous les électeurs qui ont accompli leur devoir de citoyen, et plus particulièrement ceux qui nous ont accordé leur confiance.

Une pensée pleine de reconnaissance pour les élus qui n'ont pas désiré renouveler leur engagement.

Les commissions communales, extra-municipales avec des personnes expertes non élues et les délégués dans les différents syndicats sont en place.

La nouvelle équipe municipale, avec une part d'expérience et un important renouvellement qui va donner un nouvel élan est à pied d'œuvre pour appliquer le programme présenté aux Ormois. Tout ceci dans un contexte difficile, avec des dotations de l'état en baisse pour participer à l'effort national, ainsi que les différentes subventions au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux). Le niveau local est aussi impacté avec le désengagement de la communauté de communes Bassée-Montois concernant la taxe de capitation, la participation aux classes découvertes et la prise en charge des intervenants extérieurs dans notre école communale. Néanmoins, nous allons nous attacher à appliquer ce programme en privilégiant avant tout l'intérêt général.

Un grand merci aux associations communales qui participent activement à la vie de notre village, n'hésitez pas à les rejoindre.

Un au revoir bien particulier pour Annie ADOUARD qui quitte la vie active pour une paisible retraite après 26 années de bons et loyaux services.

Une pensée respectueuse à celles et ceux qui nous ont quittés depuis le début de l'année et une plus particulière pour Claude HEURTEVENT qui fut conseiller municipal pendant trois mandats, ainsi qu'à Robert LAPRADE qui participa toujours avec succès à l'animation lors des fêtes de la musique et des repas des seniors.

Le conseil municipal, les membres du CCAS et les employés communaux vous souhaitent de bonnes vacances.

Cordialement

Yannick MAURY



La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h
Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale (Bray sur Seine) :
01 64 60 25 00

Hôpital Léon Binet (Provins) :
01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :
0 826 39 99 30

E.D.F. dépannage électricité 24h/24 :
0 972 67 5077

G.D.F. urgence sécurité gaz :
0 800 47 33 33

Lyonnaise des Eaux : urgence 24h /24
0 977 429 432

Sous-Préfecture de PROVINS :
01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :
01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif : voir calendrier du S.M.E.T.O.M. G.E.E.O.D.E.

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte rendu du 11 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 avril 2014, s'est réuni à la Mairie le 11 avril 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – COUSTALAT JEAN-PIERRE – VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – MONMART ALAIN – SOLOHUB SABRINA – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE.

COMMISSIONS COMMUNALES :

Les membres décident de voter à mains levées.

Environnement - Employés Communaux : Adjoint responsable : M. PIONNIER JEAN-JACQUES – CM N° 77 347 11 04 2014 01

Vice-Président Environnement : M GUILLAUME LIONEL

Membres :

- CANIAC ALAIN
- TAILLANDIER FRANCK
- VALETTE ANGELIQUE
- SOLOHUB SABRINA
- MONMART ALAIN

Délibération prise à l'unanimité.

Urbanisme – Information : Adjoint responsable : Mme MOREAU PATRICIA
CM N° 77 347 11 04 2014 02

Vice-Président Urbanisme : M TAILLANDIER FRANCK

Membres :

- DE NATALE GUY
- CANIAC ALAIN
- GUILLAUME LIONEL
- MONMART ALAIN

Délibération prise à l'unanimité.

Vice-Président Information : MME VENARD SANDRINE

Membres :

- VARECHARD RENE
- VALETTE ANGELIQUE
- BAGUE SYLVIE

Délibération prise à l'unanimité.

Travaux : Adjoint responsable : M. de NATALE GUY – CM N° 77 347 11 04 2014 03

Vice-Président : M MARTEAU FRANCK

Membres :

- CANIAC ALAIN
- TAILLANDIER FRANCK
- VALETTE ANGELIQUE
- SOLOHUB SABRINA
- MONMART ALAIN

Délibération prise à l'unanimité.

Associations – Fêtes et affaires scolaires : Adjoint responsable : M CANIAC Alain – CM N° 77 347 11 04 2014 04

Vice- Président : MME VENARD SANDRINE

Membres :

- BAGUE SYLVIE
- COUSTALAT JEAN-PIERRE
- DE NATALE GUY
- GUILLAUME LIONEL
- MARTEAU FRANCK
- MONMART ALAIN
- MOREAU PATRICIA
- PIONNIER JEAN-JACQUES
- SOLOHUB SABRINA
- TAILLANDIER FRANCK
- VALETTE ANGELIQUE
- VARECHARD RENE

Délibération prise à l'unanimité.

Finances – Administration générale : M MAURY YANNICK – Maire – CM N° 77 347 11 04 2014 05

Vice-Président : M PIONNIER JEAN-JACQUES

Membres :

- BAGUE SYLVIE
- CANIAC ALAIN
- COUSTALAT JEAN-PIERRE
- DE NATALE GUY
- GUILLAUME LIONEL
- MARTEAU FRANCK
- MONMART ALAIN
- MOREAU PATRICIA
- SOLOHUB SABRINA
- TAILLANDIER FRANCK
- VALETTE ANGELIQUE
- VARECHARD RENE
- VENARD SANDRINE

Délibération prise à l'unanimité.

Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS – CM N° 77 347 11 04 2014 06

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués au C.C.A.S. – CM N° 77 347 11 04 2014 07:

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués de la commune au C.C.A.S. :

Président : MAURY Yannick

Délégués :

- PIONNIER JEAN-JACQUES
- GUILLAUME LIONEL
- BAGUE SYLVIE
- VENARD SANDRINE
- MONMART ALAIN

Monsieur le Maire précise que les membres extérieurs au Conseil d'administration du CCAS seront désignés ultérieurement.

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués à la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis – CM N° 77 347 11 04 2014 08 :

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis :

Titulaires :

- DE NATALE GUY
- MONMART ALAIN
- PIONNIER JEAN-JACQUES

Suppléants :

- GUILLAUME LIONEL
- MARTEAU FRANCK
- SOLOHUB SABRINA

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués à la commission LOI SAPIN – CM N° 77 347 11 04 2014 09 :

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission Loi Sapin :

Titulaires :

- DE NATALE GUY
- MONMART ALAIN
- PIONNIER JEAN-JACQUES

Suppléants :

- GUILLAUME LIONEL
- MARTEAU FRANCK
- SOLOHUB SABRINA

Délibération prise à l'unanimité.

COMMISSIONS EXTERIEURES

Délégués au Conseil d'Ecole – CM 077 347 11 04 2014 10

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués au Conseil d'Ecole :

Titulaire :

- SOLOHUB SABRINA

Suppléant :

- VALETTE ANGELIQUE

Délibération prise à l'unanimité.

SDESM – CM N ° 77 347 11 04 2014 11 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires :

- MAURY YANNICK
- DE NATALE GUY

Suppléant :

- MARTEAU FRANCK

Délibération prise à l'unanimité.

S.I.C.T.E.U.C.E.O. – CM N° 77 347 11 04 2014 12 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires :

- MAURY YANNICK
- PIONNIER JEAN-JACQUES
- DE NATALE GUY

Suppléants :

- COUSTALAT JEAN-PIERRE
- MONMART ALAIN

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués à la Maison de Retraite – CM N° 77 347 11 04 2014 13 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués de la commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite des Ormes :

Président : MAURY Yannick

Titulaires :

- COUSTALAT JEAN PIERRE
- PIONNIER JEAN-JACQUES

Suppléant :

- DE NATALE GUY

Monsieur le Maire précise que les membres extérieurs au Conseil d'administration de la Maison de Retraite seront désignés ultérieurement.

Délibération prise à l'unanimité.

Sablères – CM N° 77 347 11 04 2014 14 :

Le Conseil après en avoir délibéré a désigné les délégués de la Sablière :

Vice-Président : MME MOREAU PATRICIA

Membres :

- VARECHARD RENE
- CANIAC ALAIN
- MARTEAU FRANCK

Délibération prise à l'unanimité.

Communauté de communes « Bassée-Montois » - CM N° 77 347 11 04 2014 15

Vu la loi du 17 mai 2013 relative à la désignation des conseillers communautaires,

Vu l'article L.273.11 du Code Electoral qui stipule que dans les communes dont les conseils municipaux ne sont pas élus au scrutin de liste, les conseillers communautaires seront les conseillers municipaux désignés dans l'ordre du tableau ;

Vu l'article L.2121-1 du CGCT qui détermine l'ordre du tableau à savoir :

1. le maire ;
2. les adjoints selon l'ordre de l'élection
3. les conseillers municipaux : entre conseillers élus le même jour, en fonction du plus grand nombre de suffrages obtenus ou par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal (priorité d'âge en cas d'égalité de voix)

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 15 du 18 mars 2013 portant création de la Communauté de Communes « Bassée-Montois » à compter du 1^{er} janvier 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 19 du 18 octobre 2013 portant constat de la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Bassée-Montois », à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Considérant que la commune des Ormes-sur-Voulzie dispose de deux conseillers communautaires titulaires ;

Désigne, en qualité de conseillers communautaires titulaires :

- MAURY YANNICK
- PIONNIER JEAN-JACQUES

Délibération prise : POUR 14 REFUS DE VOTE 01

Monsieur VARECHARD déclare que dans les communes de plus de 1000 habitants, on élit les représentants à la Communauté de Communes en même temps que les conseillers municipaux. C'est un suffrage universel. Dans les communes de moins de 1000 habitants, les candidats à cette représentation sont désignés par une directive préfectorale. Il ne s'agit plus alors de suffrage universel. On peut alors parler de discrimination. Est-ce normal ?

S.M.E.P Grand Provinois – CM N° 77 347 11 04 2014 16 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- PIONNIER JEAN JACQUES

Suppléant :

- MOREAU PATRICIA

Délibération prise à l'unanimité.

AGRENABA – CM N° 77 347 11 04 2014 17 :

Le conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- PIONNIER JEAN-JACQUES

Suppléant :

- DE NATALE GUY

Délibération prise à l'unanimité.

Sécurité – Défense - CM N° 77 347 11 04 2014 18 :

Le Conseil désigne son représentant :

- COUSTALAT JEAN PIERRE

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre des Métiers – CM N° 77 347 11 04 2014 19 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre des Métiers :

- CANIAC ALAIN
- COUSTALAT JEAN PIERRE

Délibération prise à l'unanimité.

Délégués à la commission de révision des listes électorales de la Chambre d'Agriculture – CM N° 77 347 11 04 2014 20 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré a désigné les délégués à la commission de révision des listes électorales de la chambre d'Agriculture :

- BAGUE SYLVIE
- COUSTALAT JEAN-PIERRE

Délibération prise à l'unanimité.

Syndicat de la Voulzie – CM N° 77 347 11 04 2014 21 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaires :

- DE NATALE GUY
- MARTEAU FRANCK

Suppléant :

- VARECHARD RENE

Délibération prise à l'unanimité.

Syndicat de l'Auxence – CM N° 77 347 11 04 2014 22 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- CANIAC ALAIN

- COUSTALAT JEAN-PIERRE

Suppléant :

- MAURY YANNICK

Délibération prise à l'unanimité.

S.M.E.T.O.M. – CM N° 77 347 11 04 2014 23 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- COUSTALAT JEAN-PIERRE

Suppléants :

- VENARD SANDRINE

Délibération prise à l'unanimité.

Comité de Jumelage du Canton de Bray-sur-Seine – CM N° 77 347 11 04 2014 24 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- SOLOHUB SABRINA

Suppléant :

- TAILLANDIER FRANCK

Délibération prise à l'unanimité.

Syndicat d'Initiative de Bray-sur-Seine – CM N° 77 347 11 04 2014 25 :

Le Conseil désigne ses représentants :

Titulaire :

- VARECHARD RENE

Suppléant :

- GUILLAUME LIONEL

Délibération prise à l'unanimité.

Désignation d'un délégué CNAS – CM N° 77 347 11 04 2014 26

Vu les élections municipales du 23 mars 2014,

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du Comité National d'Action Sociale demandant qu'un délégué soit désigné parmi les membres du Conseil,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne M PIONNIER JEAN-JACQUES pour représenter la Commune au sein du C.N.A.S.

Délibération prise à l'unanimité.

Sécurité Routière – CM N° 77 347 11 04 2014 27 :

Le Conseil désigne son représentant :

- PIONNIER JEAN-JACQUES

Délibération prise à l'unanimité.

Référent SPANC – CM N° 77 347 11 04 2014 28 :

Le Conseil désigne son représentant :

- DE NATALE GUY

Délibération prise à l'unanimité.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – CM N° 77 347 11 04 2014 29 :

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

Considérant que les attributions du Maire doivent être précisées ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

1° - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° - De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° - De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. La souscription des emprunts devra intervenir dans le respect des limites ci-après :

- monnaie utilisée pour l'emprunt : l'euro ;
- durée maximale de l'emprunt : 30 ans ; avec phase de mobilisation éventuelle en sus ;
- date de souscription : postérieurement à l'adoption du budget par l'assemblée, le montant emprunté ne devant pas excéder le montant total prévu au budget en section d'investissement ;
- type d'emprunt : taux fixe, variable, révisable ou produit structuré (produit de pente notamment) ;

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que ce soit devant les juridictions administratives (recours en annulation ou de plein contentieux), civiles, pénales, commerciales ou prudhommales. Cette compétence est déléguée pour les affaires portées en première instance, en appel ou en cassation.

17° - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € ;

18° - De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé par l'assemblée à 200 000 € ;

22° - D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

24° - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

DONNE son accord pour déléguer au Maire ces pouvoirs.

Dit que cette délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Provins.

Délibération prise : POUR 14 ABST 01

Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Maires-Adjoints – CM N° 77 347 11 04 2014 30 :

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints ;

Considérant que la commune compte 837 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

ARTICLE 1

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

Délibération prise : POUR 14 ABST 01

1° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

2° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

3° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

4° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.

Délibération prise à l'unanimité.

ARTICLE 2

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

ARTICLE 4

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Loi MURCEF – CM N° 77 347 11 04 2014 31 :

Le conseil municipal consent une délégation à Monsieur le Maire de Les Ormes-sur-Voulzie, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Les marchés concernés ne devront pas excéder le seuil d'appel d'offres du code des marchés publics.

Délibération prise à l'unanimité

Indemnités du receveur municipal – CM N° 77 347 11 04 2014 32 :

Vu l'acceptation de M. LEGER Jean-François, Receveur Municipal d'assurer la mission de conseil et de budget auprès de la commune telle qu'elle est définie dans l'arrêté susvisé ;

Monsieur le Maire indique que l'indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années ; que les dépenses des services non personnalisés et celles de la caisse des écoles et du CCAS sont ajoutées à ces dépenses pour déterminer la moyenne d'application du tarif.

Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise à M. LEGER Jean-François pour toute la durée du mandat du conseil municipal, à moins de suppression ou de modification par une délibération spéciale qui devra être motivée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer à M. LEGER Jean-François l'indemnité de conseil et l'indemnité de budget telle qu'elles ressortent des dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983, à taux plein, à compter de l'année 2014.

Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité s'imputeront sur ceux ouverts à l'article 6225 du budget de la commune.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 11 04 2014 33

- Appel du service « Pôle insertion TIG »
- Demande d'information sur le supplément de cotisation 2014 de l'association AGRENABA pour l'élaboration d'une maquette en 3D représentant la réserve naturelle.
- Courrier reçu de l'Inspection académique sur les rythmes scolaires pour la rentrée prochaine.
- Rendez-vous le dimanche 20 avril 2014 à 11 heures : Chasse à l'œuf de Pâques pour les 0 – 11 ans.

Compte rendu du 25 avril 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 avril 2014, s'est réuni à la Mairie le 25 avril 2014 à 20 heures sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE – MARTEAU FRANCK – VENARD SANDRINE – MONMART ALAIN – TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE.

Etaient absents ou excusés :

SOLOHUB SABRINA, excusée,

COUSTALAT JEAN PIERRE représenté par MAURY YANNICK

Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux Maires-Adjoints – CM N° 77 347 25 04 2014 01 – (annule et remplace CM N° 77 347 11 04 2014 30) :

Le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L. 2123-24;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints ;

Considérant que la commune compte 837 habitants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

ARTICLE 1

Maire : 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

Délibération prise : POUR 14 ABST 01

1° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

2° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

3° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 ;

4° adjoint : 8,25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.
Délibération prise à l'unanimité.

ARTICLE 2

L'ensemble de ces indemnités prendra effet dès le 28 mars 2014.

Délibération prise à l'unanimité.

ARTICLE 3

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

ARTICLE 5

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4 taxes locales – CM N° 77 347 25 04 2014 02

Monsieur MAURY propose les taux pour l'année 2014,

Le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des taxes communales et vote à l'unanimité les taux des 4 taxes locales pour 2014, comme suit :

TH = 11.56 %

TFB = 13.25 %

TFNB = 34.69 %

CFE = 15.54 %

Proposition de non valeur – CM N° 77 347 25 04 2014 03

Monsieur le Trésorier municipal de Bray-sur-Seine a transmis deux états de demandes d'admissions en non valeur. Ils correspondent à des titres des exercices de 2007 et 2011. Il s'agit de recettes qui n'ont pas pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour

régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non valeur ; ces deux états se déclinent comme suit :

- 2007 pour 150.00 € (poursuite sans effet)
- 2011 pour 30.00€ (créance minime).

Produits arrêtés au 03/04/2014 – liste n° 1262200532

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non valeur, proposée ci-dessus pour un montant de 180.00 € et précise que les montants de la dépense seront imputés sur les crédits inscrits au budget de la commune (article 6541).

Délibération prise : 13 POUR – 01 ABST

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – CM N° 77 347 25 04 2014 04

Le Conseil vote à l'unanimité la taxe des ordures ménagères à 18,86 % soit 119 970 €.

Subventions – CM N° 77 347 25 04 2014 05

Les présidents(es) faisant partie d'une association ne peuvent pas prendre part aux votes.

Le Conseil vote, les subventions suivantes aux diverses associations :

Subventions aux associations communales

- ADELAÏDE : 1 000 € Votants 14 - POUR 13 – ABST 01
- AMITIE : 400 € Votants 14 - POUR 14
- Anciens Combattants : 350 € Votants 13 - POUR 13
- ASTT : 600 € Votants 13 - POUR 13 –
- ATELIER : 600 € Votants 14 – POUR 14
- STE CHASSE : 1 250 € Votants 13 - POUR 13
- Les Petits Ormois : 3 000 € Votants 14 – POUR 14
- COF : 1 000 € Votants 13 - POUR 13
- Entre Terre et Ciel : 400 € Votants 14 – POUR 14
- coopérative scolaire : entre 1 000 et 1 500 € (selon le coût du transport SNCF-RATP pour le voyage scolaire) Votants 14 – POUR 14

Subventions aux associations extérieures

- CSB BRAY : 1 800 € Votants 14 - POUR 13 – ABST 01
 - RUGBY GOUAIX PROVINS : 300 € Votants 14 - POUR 14
 - Ecole de musique de Bray : 75 € Votants 14 – POUR 13 – ABST 01
- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget 2014.

Budget 2014 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 25 04 2014 06

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2014 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- | | |
|------------------|----------------|
| - fonctionnement | 1 231 222.17 € |
| - investissement | 464 540.83 € |

Budget 2014 de l'Eau (M49) – CM N° 77 347 25 04 2014 07

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2014 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- | | |
|------------------|-------------|
| - fonctionnement | 97 495.58 € |
| - investissement | 36 156.51 € |

Informations générales communales – CM N° 77 347 25 04 2014 08

- SACPA Fourrière – Contrat à renouveler au mois de juin 2014.
- Appel du service « Pôle insertion TIG » - Avis de principe du conseil : pas plus de 70 heures de travail d'intérêt général et un seul TIG à la fois.
- Signature du contrat non titulaire du 28 avril au 31 mai 2014 en remplacement du congé de l'adjoint technique.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la 1^{ère} réunion de la communauté de Commune « Bassée-Montois » concernant l'élection du Président et des Vice-présidents.

- Cérémonie commémorative du 08 mai – 11 heures au Cimetière des Ormes.
- Election européenne le dimanche 25 mai 2014.
- Commission environnement/travaux : réunion le 07/05/14 à 19 heures.
- commission urbanisme : Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014.
- Commission des Fêtes : Brocante le 04 mai 2014.



Compte rendu du 13 juin 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 juin 2014, s'est réuni à la Mairie le 13 juin 2014 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : PIONNIER JEAN-JACQUES – MOREAU PATRICIA - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN –VALETTE ANGELIQUE – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – MONMART ALAIN –TAILLANDIER FRANCK – GUILLAUME LIONEL – VARECHARD RENE – SOLOHUB SABRINA.

Etaient absents ou excusés :

COUSTALAT JEAN PIERRE représenté par MAURY YANNICK
MARTEAU FRANCK représenté par de NATALE GUY

Offre SDESM : Groupement de commande : achat de Gaz – CM N° 77 347 13 06 2014 01 :

Considérant que la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 07 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au groupement d'achat de gaz.

Délibération prise : ABSTENTION : 04 CONTRE : 11

Désignation des membres de la Commission Communale Impôts Directs – CM N° 77 347 13 06 2014 02 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de proposer 24 noms parmi lesquels l'inspecteur des impôts désignera 12 personnes.

TITULAIRES :

1 BAGUE Patrick	7 LUCIOT Nathalie (Membre ext.)
2 CANIAC Alain	8 MARTEAU Franck
3 COUSTALAT Jean-Pierre	9 MOREAU Patricia
4 KLEINRICHERT Patrice	10 SOLOHUB Sabrina
5 LASSEAUX Pierre	11 VENARD Sandrine
6 LEROY Pascal	12 VERNET Philippe (Prop. Bois)

SUPPLEANTS :

1 BAGUE Sylvie	7 MONMART Alain
2 BOISSY Claudy	8 PIONNIER Jean-Jacques (Prop. Bois)
3 BUSATO Jean	9 SOUDAN Catherine (Membre ext.)
4 de NATALE Guy	10 TAILLANDIER Franck
5 GUILLAUME Lionel	11 VALETTE Angélique
6 LEPEME Lydie	12 VARECHARD René

Délibération prise à l'unanimité.

SDESM : adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse – CM N° 77 347 13 06 2014 03 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés : APPROUVE l'adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes Ecluse au SDESM.

Délégation consentie au maire par le conseil municipal dans le cadre de la commande publique – CM N° 77 347 13 06 2014 04

ANNULE ET REMPLACE l'article L.2122-22.4° (CM N° 77 347 11 04 2014 29)

4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération prise à l'unanimité.

Donation par M et Mme LASNIER Jean au profit de la commune de terrain – CM N° 77 347 13 06 2014 05

Monsieur le Maire expose que M et Mme LASNIER Jean ont souhaité faire don à la commune de terrain

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour accepter cette donation de M et Mme LASNIER Jean, sachant que la commune aura à sa charge le coût des frais d'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accepter de M et Mme LASNIER Jean la donation au profit de la commune de terrain,
- de confier à Maître MARECHAL, Notaire à Donnemarie-Dontilly (77), la réalisation des actes nécessaires à cette donation,
- de prendre en charge tous les frais notariés liés à cette donation.

Informations générales communales – CM N° 77 347 13 06 2014 06

- ♦ Logement 2 gde rue de couture libre fin juin.
- ♦ Prolongation du contrat non titulaire jusqu'au 11 juillet du poste d'adjoint technique.
- ♦ Le Centre Equestre demande de reprendre 50 m de largeur de prairie. Avis favorable du conseil, une convention sera établie, renouvelable chaque année et en contre partie le centre équestre s'engage à entretenir une partie du chemin autour de l'étang.
- ♦ Rétrocession de l'étang communal – A2C : le projet initial prévoyait la création d'une plage lors de la remise en état de l'étang avant rétrocession, après avis du Conseil, le conseil décide d'abandonner le projet de plage. Un courrier sera envoyé à A2C dans ce sens.
- ♦ Information suite à la réunion de la communauté de communes Bassée-Montois : plus de financement concernant les classes de découverte.
- ♦ Réunion d'information avec la Gendarmerie de Donnemarie-Dontilly.
- ♦ Réunion d'information avec la Sous-Préfète de Provins.
- ♦ Tirage au sort des jurés d'assises aux Ormes-sur-Voulzie le 18 juin 2014 à 18 heures à la Maison des Associations.
- ♦ Monsieur Jean-Jacques PIONNIER donne les informations suivantes :
 - * 1^{ère} réunion d'AGRENABA : Modification des statuts permettant l'élection d'un membre non « élu-local » pour le poste de Président. Election de M. PETIT Jean-Pierre comme Président. Présentation de la maquette de la réserve réalisée avec la participation de chaque commune (350.00 €). Cette maquette peut être prêtée à chaque commune pour exposition.
 - * 1^{ère} réunion SMEP Grand Provinois : Election du bureau : Président M. BRAY Ghislain. Attribution de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (32 places) à Sourduin à la société VAGO.
 - * Travaux en cours (devis acceptés) : Réfection de la toiture du hangar communal (17 000 €). Réfection de la façade du presbytère et travaux de sécurité (19 000 €). Restauration de la porte d'entrée de la classe CM (2 600 €).
 - * Devis en cours : Peinture de la salle de motricité classe maternelle. Alarme incendie à l'école. Mur du cimetière.

* Matériels : commande d'une balayeuse autoportée (15 000 €). Ce matériel nous permettra d'une part une plus grande autonomie et d'autre part permettra le nettoyage mécanisé de la résidence des ormes ainsi que des ruelles. Achat d'un nettoyeur haute pression thermique (650 €).

♦ Madame Patricia MOREAU donne les informations suivantes :

• Parution du flash la semaine prochaine. Préparation du prochain écho municipal « juillet 2014 ».

* Sécurité des enfants : après plusieurs plaintes de parents qui sont obligés de passer sur la route avec les enfants pour éviter les voitures stationnant sur les trottoirs, Madame MOREAU propose d'apposer des lignes jaunes vers l'ancienne poste et sur le trajet « école-garderie ». Ces travaux sont prévus pour la rentrée scolaire.

* Urbanisme : Selon la loi ALUR du mois de mars 2014, tous les POS seront caduques en décembre 2015. 3 solutions se présentent :

- Faire un PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- faire un PLU Intercommunal
- ou passer au RNU (Règles Nationales d'Urbanisme).

La commission d'urbanisme étudiera cette affaire.

♦ Monsieur Guy de NATALE donne les informations suivantes : Devis pour le nettoyage du Monuments aux Morts. Devis pour la réfection de la berge située au lavoir rue de la Rivière.

♦ Monsieur Alain CANIAC donne les informations suivantes : Fête de l'Ecole le 14 juin 2014 à 14 h salle polyvalente. Fête de la musique le 14 juin 2014. Préparation du 13 et 14 juillet. Syndicat de l'Auxence : élection du Président, Monsieur Michel FORGET et du bureau.



COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX

A - sécurité et entretien

Depuis la mise en place de la commission de l'environnement en avril dernier, nous avons effectué plusieurs démarches, notamment en matière de sécurité. Ainsi, plusieurs de nos opérateurs/prestataires historiques ont été sollicités :

- ORANGE pour le remplacement ou la réparation des boîtiers téléphoniques et câbles,
- ERDF pour différents poteaux potentiellement à risque,
- RFF et la SNCF pour l'entretien de la voie ferrée, des talus, et du fossé
- la Société LYONNAISE des EAUX pour le recensement « des tampons » (couverture des bouches d'égout) qu'il est nécessaire de réparer.

Pour en terminer avec la sécurité, nous réitérons notre demande de ne pas stationner sur les trottoirs et plus spécialement sur le trajet école/garderie. Des bandes jaunes matérialiseront dès cet été l'interdiction de stationner à ces endroits, le corolaire de cette action étant l'intervention de la gendarmerie pour éventuellement dresser des PV .

D'autres entretiens récurrents mais non moins importants sont menés dans la continuité des équipes municipales précédentes comme par exemple l'éclairage public, la vérification de la cloche de l'église, le balayage des rues, ou le passage d'un « dératiseur ».

A ces prestations « externes » il ne faut pas oublier, l'entretien de la commune par les employés communaux très sollicités en cette période d'été ou presque quotidiennement, il est nécessaire de tondre et/ou arroser.

B - divers

- le fleurissement du village à été réalisé avec goût,
- le passage à niveau « piétons » rue Marcel VIALLET à été réouvert au public.

Enfin, nous engageons une réflexion en ce qui concerne le fossé de Couture pour essayer de résoudre ce problème qui devient de plus en plus difficile à gérer.

En effet Le principal paramètre est lié au niveau de la Voulzie dont nous avons du mal à maîtriser le niveau du fait notamment du démontage de la retenue d'eau au niveau de l'usine de long pont. Nous étudions actuellement conjointement avec le syndicat de la Voulzie la possibilité d'installer une vanne automatique. Cette alternative ne résoudra pas hélas à elle seule le problème sans un nettoyage total des berges et du lit du fossé par l'ensemble des riverains. Outre que ce consensus sera difficile à obtenir, le principal riverain, en l'occurrence la SNCF, sans qui rien ne sera possible, reste désespérément sourde à nos demandes d'intervention.

C – Incivilités

Principalement à notre « point vert ». En effet, malgré de nombreux rappels et mesures draconiennes (la dernière a été d'abaisser la barre du portique d'accès à 1.85 mètre) les trop mauvaises habitudes d'une minorité de personnes (pas forcément de notre commune !) vont nous conduire inéluctablement à la fermeture de ce lieu.

D'autres incivilités récurrentes, graffitis salle des fêtes, détérioration des grillages, sont également à noter, sans oublier les vols de fleurs au cimetière. A ce sujet, nous nous trouvons devant un acte qui dépasse l'entendement.

Ces problèmes de société ou tout simplement d'éducation, sont le fait d'une minorité de personnes qui par leurs actes polluent la majorité de nos concitoyens.

TRAVAUX

A - effectués ou en cours :

- réfection des gouttières de la classe CME/CM1,
- réfection de la porte de cette même classe,
- remise en état du terrain de tennis.

D - devis signés :

- réfection presbytère et travaux sécurité au mois de septembre,
- réfection de la toiture du hangar à l'automne,
- réfection et nettoyage du monument aux morts.

C – devis en cours d'études :

- réfection du mur du cimetière,
- réfection de la rue du Cercle et de la rue basse du Moulin d'Ocle,
- Installation alarme école,
- réfection peinture salle de motricité école maternelle,
- réfection sanitaires toilettes, (carrelage, douche classe de maternelle).

D – matériel :

Du fait de l'augmentation sensible des charges de travail (rétrocession de la résidence, de l'Etang communal) divers matériels ont été achetés :

- une balayeuse auto portée qui nous permettra une autonomie d'intervention,
- un nettoyeur haute pression thermique,
- une nouvelle débroussailleuse.



Commission des fêtes

La chasse aux œufs de Pâques

Le 20 avril 2014.



Une fois de plus, les enfants de moins de 10 ans ont eu le plaisir de participer à la traditionnelle chasse aux œufs organisée Place Bernard Boyé.

En plus des traditionnels œufs de pâques les enfants recherchaient des œufs dorés, qui leur permettaient d'obtenir une récompense supplémentaire.

Ce fut un grand succès et en peu de temps l'ensemble des œufs fut trouvé. Après une telle récolte, nous nous sommes retrouvés autour d'un verre de jus de fruits.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle chasse aux œufs.

PARIS

La fête de l'école



La fête de l'école a eu lieu le 14 Juin, les élèves et les enseignants nous ont ravi une fois de plus par un spectacle sur le thème de Paris, préparé avec grand soin pour notre plus grande joie.



Des scénettes, des contes et des petites histoires sur Paris nous ont été racontés.

Les enfants ont chanté sur des standards du répertoire de la chanson française pour le plus grand plaisir de toutes les générations.



Des costumes, une harmonie entre les tableaux proposés, une chorégraphie remarquable, qui se doivent d'être soulignés.

Un grand MERCI à l'ensemble des élèves pour leur prestation mais également au corps enseignant, sans oublier Emilie et Jérôme pour leur investissement.

La Fête nationale Le 13 Juillet 2014

Malgré un calendrier sportif chargé en ce 13 Juillet, (Finale de la coupe du monde de football), les Ormois se sont retrouvés autour d'un repas champêtre un peu humide. A la tombée de la nuit le traditionnel feu d'artifice fut lancé. La soirée fut prolongée en dansant et en musique.



Le lendemain après-midi, nous nous sommes retrouvés autour de jeux inter-générationnels organisés sur la place Bernard Boyé ainsi que dans la cour de l'école.



En fin d'après-midi le traditionnel goûter a rassemblé les Ormois pour les résultats des jeux à classement mais également pour notre tombola.



INFORMATIONS COMMUNALES

VACANCES 2014

Le secrétariat de la Mairie sera fermé du 11 août au 2 septembre inclus.

Pour toute urgence, contactez :

Mr MAURY : 06.87.11.00.81
M. PIONNIER : 06.52.25.25.03
Mme MOREAU : 06.10.79.12.42
M. de NATALE : 06.88.37.73.85
M. CANIAC : 06.85.99.55.62

L'Agence Postale Communale sera fermée du 2 août au 23 août inclus



BREVET DES COLLÈGES

Les jeunes Ormoises et Ormois ayant réussi le Brevet des Collèges sont invités à s'inscrire à la Mairie.

Le Centre Communal d'Action Sociale les récompensera de leur réussite en leur offrant un bon d'achat.

Toutes nos félicitations !



LYONNAISE DES EAUX

Les téléconseillers du centre de relation clients de la Lyonnaise des eaux répondent à toutes vos questions au **0 977 409 432** (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

**En cas d'urgence, les agents d'astreinte interviennent 24h24-7jours /7
au 0 977 429 432.**



MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Elle est au service de l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans :

1 cour des bénédictins 77160 Provins, tel : 01 60 67 04 50.

Une permanence est assurée à la mairie de Bray sur Seine
le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Rapport annuel 2013 sur l'eau potable

Ceci est une retranscription partielle des rapports annuels 2013 de délégataire établis par la Lyonnaise des Eaux.

Les rapports complets sont à la disposition de l'ensemble des usagers en mairie.

1. Description du système d'eau potable

La commune est alimentée par un forage captant l'aquifères de la craie sénonienne et exploité à un débit de 20 m³/h.

L'eau pompée alimente le réservoir communal (200 m³) avant sa distribution vers les réseaux des Ormes-sur-Voulzie et d'Everly. L'eau produite aux Ormes-sur-Voulzie subit un traitement de dénitratisation physico-chimique sur résines échangeuses d'ions et un traitement de pesticide sur charbon actif. La désinfection est assurée par chlore avant distribution.

2. Les chiffres clés

- ✓ 11 km de canalisation d'eau potable
- ✓ 408 clients du service de l'eau
- ✓ 100% de conformité sur la qualité microbiologique de l'eau.
- ✓ 100% de conformité sur la qualité physico-chimique de l'eau.
- ✓ Le rendement du réseau de distribution est de 78,7%
- ✓ 3.10€ TTC/m³, prix TTC de l'eau potable.
- sîté sur le réseau de distribution par l'intermédiaire d'une interconnexion.

3. Les branchements

Le tableau suivant détaillé au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements et des branchements en plomb :

Répartition des branchements par nature				
Commune	Nb branchements en plomb	Nb branchements (hors plomb)	Nombre total de branchements	% de branchements en plomb restant
LES ORMES-SUR-VOULZIE	5	424	429	0.2%

Les branchements Plomb restants correspondent aux branchements de la Route Nationale pour lesquels l'ART s'est opposée aux opérations de terrassement, un branchement Route de Bray reste également à renouveler (mauvaise codification de la nature du branchement constaté en 2014)

4. Le prix de l'eau (facture 120m³) :

LA FACTURE TYPE 120 M3 DE VOTRE CONTRAT

Volume 120 m3

Les Ormes sur Vouizie

Type de client : particulier (compteur diam 15)

Type de facturation : trimestriel

Echéance : Février - Mai - Août - Novembre

	Quantité en m3	Prix unitaire m3 HT 2013	Montant 120m3 HT 2013	Prix unitaire m3 HT 2014	Montant 120m3 HT 2014	Variation	Délibérations
DISTRIBUTION DE L'EAU							
Abonnement							
Part Lyonnaise des Eaux			33.96		34.84	2.59%	
Consommation							
Part Lyonnaise des Eaux	120	1.6744	200.93	1.7178	206.14	2.58%	
Part communale	120	0.4500	54.00	0.4500	54.00	0.00%	07/06/2011
Part Agence de l'eau préservation ressources	120	0.1000	12.00	0.1000	12.00	0.00%	
Sous Total 'distribution eau'			300.89		306.98	2.02%	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES							
Abonnement							
Part Lyonnaise des Eaux			31.09		31.31	0.71%	
Collecte et traitement							
Part Lyonnaise des Eaux	120	1.8870	226.44	1.9003	228.03	0.70%	
Surtaxe Syndicale SICTEUCEO	120	1.0000	120.00	1.0000	120.00	0.00%	12/04/2012
Sous Total 'collecte et traitement'			377.53		379.34	0.48%	
ORGANISMES PUBLICS							
Lutte contre la pollution	120	0.3700	44.40	0.3800	45.60	2.70%	
Modernisation des réseaux de collecte	120	0.3000	36.00	0.3000	36.00	0.00%	
Sous Total 'organisme public'			80.40		81.60	1.49%	
			Montant HT		767.92	1.20%	
			Montant TVA à 5,5 %		19.39		
			Montant TVA à 7 %		28.95	43.48%	
			Montant TVA à 10 %		41.53		
			Montant TTC		806.76	2.74%	
					828.84		
Actualisation							
	2013	2014	Prix m3 TTC		Prix m3 TTC		
Eau	1.30568	1.33954	Eau	6.7230	Eau	6.9070	2.74%
Kasst	1.07215	1.07969	Assainissement	3.0357	Assainissement	3.0997	2.11%
				3.6873		3.8073	3.25%
Part Eau							
part fixe			33.96		34.84	2.59%	
part variable			264.93		260.14	2.04%	
% Part fixe			11.76%		11.81%	0.47%	
Part Assainissement							
part fixe			31.09		31.31	0.71%	
part variable			346.44		348.03	0.46%	
% Part fixe			8.24%		8.25%	0.23%	

Encours de la dette en 2013:

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2014 : NEANT

F-TAILLANDIER

Bilan des activités de la réserve naturelle de la Bassée Premier semestre 2014

Un semestre de changements...

Ce début d'année 2014 a été marqué par de nombreux changements au sein de l'AGRENABA, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Bassée. Suite au départ de Magalie Rivière, la réserve a recruté une nouvelle conservatrice : Camille Meunier. Originaire de région Centre, elle a réalisé ses études en Île-de-France et à Paris jusqu'à obtenir un master en écologie. Son intérêt pour les forêts et les milieux humides ainsi que ses expériences dans la région ont fait d'elle la candidate choisie pour le poste de conservatrice. Mais ce n'est pas le seul changement au sein de l'équipe de la réserve ! En effet, la réserve accueille depuis le mois de mars un stagiaire en master, Alexis Colin qui a 6 mois pour travailler sur des questions liées à l'hydrologie, et recrute son premier apprenti technicien-animateur. Les entretiens auront lieu début juillet et désigneront quel jeune viendra, pendant 2 ans, apprendre le métier en alternance.

Suite aux dernières élections municipales, le conseil d'administration de l'AGRENABA a changé lui aussi. Il est constitué de nouveaux représentants des 7 communes concernées par la réserve, élus par les conseils municipaux, et deux anciens élus. Ce conseil d'administration a réélu M. Petit comme Président de l'association pour un troisième mandat et la Vice-présidence a été confiée à M. De Beco.

... Mais une logique d'actions conservée : protéger, gérer et faire découvrir

Protéger

Comme tous les ans, les agents de la réserve assurent un suivi de la faune et de la flore du territoire car pour les protéger, il faut les connaître. Les amphibiens (grenouilles, crapauds et tritons) sont étudiés dès la fin de l'hiver et pour la première fois en 2014, le Pélodyte ponctué est entendu sur la réserve (étang de Neuvry). Cette espèce était déjà connue en limite de réserve naturelle, sur l'ancienne carrière de Neuvry. Nos suspicions qu'elle utilisait les boisements de la réserve pour hiverner, mais les chants entendus sur les prairies de la commune de Jaulnes nous ont permis de confirmer sa présence. Jusqu'à la fin de l'été, les agents recenseront également les oiseaux, les libellules, les papillons et les plantes présentes sur la réserve.



Photo 1 : Le chant du Pélodyte ponctué a été entendu sur la réserve pour la première fois en 2014.



Photo 2 : A la recherche des chauves-souris.

Les chauves-souris ont également été mises à l'honneur cette année puisqu'elles ont fait l'objet d'un weekend d'inventaire durant lequel les spécialistes, aidés d'une trentaine de bénévoles, sont allés inspecter les bâtiments publics à la recherche de colonies de reproduction sur tout le secteur de la Bassée et 7 colonies ont été découvertes. La nuit, équipés de détecteurs à ultra-sons, ils ont effectué des points d'écoute pour appréhender l'activité de chasse des chauves-souris. Les résultats sont en cours d'analyse, affaire à suivre...

Cependant, vous pouvez tous participer à la connaissance du territoire ! Nous sommes actuellement à la recherche d'un gros coléoptère (famille des scarabées) appelé "Lucane cerf-volant" qui est visible surtout au crépuscule. Les données de répartition sont lacunaires et nous sommes preneurs de toutes les observations que vous avez pu faire. Vous le reconnaîtrez facilement avec ses grosses mandibules semblables à des cornes.

Plus d'informations sur : <http://www.insectes.org/enquete/lucane.html>.



Photo 1 : L'objet des convoitises : le Lucane cerf-volant.

Gérer

Les travaux de gestion sont peu nombreux en début d'année pour respecter la tranquillité des animaux se reproduisant et laisser le temps aux plantes de fleurir. Toutefois, les étudiants d'un lycée agricole de Troyes se sont rendus chez un particulier de la commune de Ormes-sur-Voulzie pour voir les résultats des travaux qu'ils avaient réalisés en 2013 et prévoir le chantier de gestion qui aura lieu à l'automne 2014.

Est-ce que c'est depuis les premiers chantiers au marais Augé que le busard des roseaux peut y nicher ? Fabien l'avait déjà enregistré comme nicheur en 2013, et oui, à cette époque, les travaux sur le marais avaient déjà débuté. Par contre, à l'endroit précis où il niche, je ne crois pas qu'il y ait eu des actions de gestion.

En revanche, l'entretien des milieux ouverts par pâturage a déjà commencé. Elise Colas a installé ses moutons en Bassée le 29 mai. Son itinéraire la mènera sur la réserve au mois de juillet où ses bêtes passeront sur la commune de Gouaix.

L'expérience du pâturage des bœufs des Ormes-sur-Voulzie a montré l'efficacité que peuvent avoir ces animaux et a servi d'exemple. La réserve est en train de développer divers projets de pâturage bovin.



Photo 2 : Le pâturage ovin de développe sur la réserve depuis 2012.

Faire découvrir

La réserve donne également rendez-vous régulièrement aux passionnés de nature par le biais d'un programme d'animations. Au cours des 5 animations de ce premier semestre, ce sont près de 70 personnes qui sont venues découvrir la réserve à travers différentes thématiques (faune, flore, zones humides,...). Ces sorties nature sont accessibles dès le plus jeune âge, ce sont d'ailleurs les enfants qui ont pris les choses en main quand il a fallu aller à la recherche des amphibiens ! Ils ont ramené les animaux à l'animateur pour qu'il les aide à les identifier.



Photo 3 : L'ambiance et le décor de l'exposition photo ont plongé les visiteurs au cœur de la réserve de la Bassée.

Au programme également, une expo photo à Bray-sur-Seine. L'exposition "A mille lieux, dans la réserve" a accueilli environ 350 personnes dans un univers poétique et naturel récréant les trois grands milieux présents dans la réserve naturelle : la forêt alluviale, les zones humides ainsi que les pelouses et prairies. La maquette à grande échelle était aussi un des points forts de l'exposition. D'un seul coup d'œil les visiteurs ont pu la situer, comprendre la rareté de certains milieux et la nécessité de protéger cet espace sensible. Un bel outil pédagogique qui sera à la disposition des communes et écoles qui le souhaitent.

Pour plus d'informations sur les actualités de la réserve et les actions menées, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet : www.reserve-labasse.fr.

Notre école

Paris n'a plus de secrets ou si peu pour les 4 classes et 83 élèves de notre école.

Le 16 Mai 2014, 7h, c'est le départ en bus jusqu'à Montereau où nous attend le train pour la capitale.



M. Verrier, conducteur et intervenant SNCF nous aide et informe les plus grands sur les conduites à suivre pour être « Voyageurs Citoyens ».

Jardin des Plantes et bateau-mouche pour les plus petits ; Notre Dame, la Tour Eiffel et balade sur la Seine pour les moyens ; Musée Carnavalet, Arc de Triomphe et circuit

sur les bords de Seine pour les plus grands, tel est le programme de cette journée sous un ciel clément. Les Petits Ormois, Parisiens d'un jour, s'initient aux divers transports urbains : bus de ville et métro.

Comme tous les ans, notre école a fêté le carnaval, défilé dans les rues du village, rendu visite aux Résidents de la Maison de retraite. Les CM1/CM2 ont partagé un après-midi « cinéma » avec eux, pour la projection de « La Grande Vadrouille ».

Quelques-uns, témoins de cette seconde guerre, ont évoqué leurs souvenirs.

Lors des rencontres sportives, cross et lendits, les élèves se sont mesurés à d'autres classes et ont remporté des coupes et des médailles.



Le 14 Juin, le rideau de la salle des fêtes s'est ouvert pour 1h30 de spectacle qui a entraîné les spectateurs à travers chants, danses et saynètes, dans les rues de Paris.

Chaque élève est reparti avec un « prix », récompense du travail fourni pendant l'année.

Les 8 élèves de CM2, qui se rendront au collège en septembre 2014 ont reçu un dictionnaire offert par M. le Maire et quelques élus présents.

Mme Demoncy Karin rejoindra notre équipe à la rentrée.

86 élèves sont attendus le Mardi 02 Septembre pour une nouvelle rentrée.



Bonnes vacances à tous!

Place aux sports !

Les terrains de tennis et de basket ont fait « peau neuve », ils vous attendent petits et grands pour une partie.



Le sport c'est aussi :


- ✓ Le respect de l'autre
- ✓ Le respect de soi
- ✓ Le respect des règles
- ✓ Le respect de l'environnement
- ✓ Le respect d'une parole
- ✓ Le respect d'un engagement
- ✓ Le respect de nos devoirs de citoyen

...Tout simplement, le respect de la vie.

La baignade.



Il fait beau, il fait chaud, c'est l'été, les enfants sont en vacances et les baignades d'actualité :

DRAPEAUX DE BAIGNADE		
		
Baignade surveillée et absence de danger particulier	Baignade dangereuse, mais surveillée	Interdiction de se baigner

Que vous soyez à la mer ou à la piscine, il faut :



surveillant



drapeau vert



maître nageur

1- S'assurer que la baignade est surveillée.

2- Lire les panneaux d'informations.



panneau d'information

3- S'assurer que le drapeau de baignade est vert.

4- Equiper les plus jeunes de brassards ou d'un gilet de nage.



brassards pour la baignade

5- En cas de doute, faire appel à un maître nageur qui sera de bons conseils.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter la brochure:

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1533.pdf>



Les enfants et le soleil



Le saviez vous ?

Leur peau très fragile, ne maîtrise pas encore le mécanisme du bronzage, qui au-delà d'un aspect esthétique a pour vocation de protéger la peau des rayons du soleil. C'est pour cela qu'il ne faut pas exposer les enfants de moins d'un an. Au-delà de cet âge les règles s'assouplissent mais il faut toujours être vigilant.

Quelques règles importantes :



C'est dans ce créneau horaire que l'on attrape le plus de coups de soleil. Il suffit de 20 minutes d'exposition sans protection pour ressembler à une « gambas » qui aurait passé trop de temps sur le barbecue.

Le port d'un tee-shirt et d'une casquette sont des moyens efficaces pour se protéger des rayons du soleil.



Les lunettes de soleil, plus qu'un accessoire de mode, sont un allié pour vos yeux, car les rayons ultraviolets peuvent provoquer des lésions. Attention, vérifier que la norme « CE » est bien présente sur vos lunettes et adapter le type de verres à vos yeux.



La crème solaire doit être adaptée à votre type de peau. Contrairement à ce que l'on pense il faut l'appliquer 30 minutes avant l'exposition et renouveler l'opération toutes les 2 heures.

AUCUNE CREME NE PROTEGE TOTALEMENT DES RAYONS ULTRAVIOLETS.

C'est l'été !

A l'heure où la chaleur s'est installée pour quelques semaines, il est bon de se souvenir des bons réflexes à adopter.

Info canicule 2014



La plateforme « CANICULE INFO SERVICE 2014 » a ouvert depuis le mois de Juin et répond à vos questions du lundi au samedi de 8 heures à 20 heures au :



08.00.06.66.66

(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Qu'est ce que le plan canicule ?

Il est composé de 4 niveaux :

- **NIVEAU 1** : « Veille saisonnière », il correspond à la vigilance verte sur la carte de Météo France.
- **NIVEAU 2** : « Avertissement chaleur », déclenché en cas de probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui suivent.
- **NIVEAU 3** : « Alerte canicule », déclenché par les préfets lorsque la vigilance météo vire à l'orange. Il faut que la température en journée atteigne les 34° et qu'elle ne redescende plus en dessous des 20° la nuit durant 3 jours consécutifs.
- **NIVEAU 4** : « Mobilisation maximale », passage en vigilance rouge canicule dans la carte vigilance météo France. En cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable.



Quelques précautions à prendre.

En effet en fonction de notre âge, notre corps réagit différemment à la chaleur :

- Si je suis une personne âgée, il faut savoir que mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37° :

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

- Si je suis un enfant ou un adulte, mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, je perds donc beaucoup d'eau :

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne consomme pas d'alcool.

Je ne reste pas en plein soleil.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

Déshydratation, insolation, coup de chaleur... Le ministère détaille également tous les signaux d'alerte à connaître (bouffées de sueur, fatigue, crampes, maux de tête, soif intense...) Et si besoin, les numéros d'urgence se trouvent sur la première page de l'écho municipal.

PAGE PRATIQUE

LOI « CONSOMMATION »

(LOI HAMON du 17 mars 2014)

En rééquilibrant les pouvoirs entre consommateurs et professionnels, la loi « Consommation » vise à libérer du pouvoir d'achat et à améliorer la vie quotidienne des Français.

Ce qui change :

■ Résiliation des contrats d'assurance automobile à tout moment

■ Tarification des parkings au quart d'heure dès 2015

■ Suppression des frais de restitution de dossier en cas de changement d'auto-école



VOITURE

■ Allongement de la garantie des produits de 6 mois à 2 ans

■ Information sur la disponibilité des pièces détachées

■ Mise à disposition des pièces détachées



CONSOMMATION RESPONSABLE

■ Création d'indications géographiques pour les produits manufacturés

■ Indication du "fait maison" sur les cartes des restaurants

■ Etiquetage de l'origine des viandes



QUALITÉ & TRAÇABILITÉ

■ Création de l'action de groupe

■ Suppression des clauses abusives

■ Renforcement des sanctions pour tromperie

■ Renforcement des moyens d'action de la DGCCRF



LITIGES

■ Alternative au crédit renouvelable

■ Réduction du délai d'extinction des lignes dormantes



LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

- Réduction de la durée des plans conventionnels de rétablissement
- Interdiction des hypothèques rechargeables
- Suppression des frais de rejet pour les services essentiels

- Ouverture de la distribution des lunettes et lentilles
- Suppression du monopole de distribution des produits d'entretien pour lentilles
- Suppression du monopole de distribution des tests de grossesse
- Interdiction de la vente de cigarettes électroniques aux mineurs
- Suppression de frais injustes dans les maisons de retraite



- Création d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique opérationnelle
- Interdiction de la prise de paiement à la commande
- Renforcement du dispositif de lutte contre l'abus de faiblesse



- Délai de rétractation porté de 7 à 14 jours
- Livraison à la date indiquée ou au plus tard dans les 30 jours suivant la commande.
- Remboursement sous 14 jours maximum
- Protection contre ventes forcées (cases pré-cochées)
- Obligation pour le professionnel de fournir plus d'informations au consommateur avant l'achat sur internet



- Ouverture de la distribution des lunettes et lentilles
- Résiliation des contrats d'assurance auto et habitation à tout moment
- Baisse du coût de l'assurance emprunteur
- Lutte contre la multi-assurance
- Faciliter la mobilité bancaire



A noter : certains décrets d'application ne sont pas encore en vigueur, ils devraient sortir à l'automne ou en fin d'année 2014.

LA VIE DES ASSOCIATIONS



Les P'tits Ormois

Les P'tits Ormois

L'association Les P'tits Ormois clôture sa 4^{ème} année d'exercice, avec toujours comme fil conducteur le bien-être des enfants et répondre au mieux aux besoins des familles.

Si nous comparons l'année scolaire 2012/2013 à celle de 2013/2014, nous constatons une augmentation des besoins en garderie pour le matin et le soir et une légère baisse pour la cantine.

Cela peut s'expliquer par le fait que plusieurs familles sur notre commune ont été touchées par une situation de chômage avec des besoins moins importants ou différents en termes de cantine ou de garderie.

Cette année encore, l'Association a rempli ses objectifs sans aucune augmentation du prix de ses prestations depuis 4 ans.

Cela n'a été possible que grâce à l'implication et au professionnalisme des salariées ainsi qu'à l'investissement des bénévoles.

Lors de notre Assemblée Générale, 3 nouveaux parents ont décidé de s'impliquer en rejoignant notre bureau et nous les remercions de venir renforcer l'équipe existante.



Comme chaque année, les repas à thèmes ont connu un beau succès.

Lors du repas de Noël plus de 95% des élèves de l'école étaient présents.

Ces repas nécessitent l'organisation de deux services.

Lors de ces journées, l'équipe enseignante répond toujours présente pour partager ces moments avec les enfants et nous aider dans l'organisation. Nous tenons à les en remercier.



Les P'tits Ormois vont relever un nouveau défi !

Suite à la mise en place de la semaine à 4 jours et demi qui est imposée à compter de la rentrée de septembre, certains parents (recensés à travers un questionnaire) ont fait part de leurs besoins en garderie pour le mercredi. Notre Association répond présente et assurera le relais.

Dès septembre, nous ouvrirons nos structures :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h00 à 8h30 (Garderie), de 11h30 à 13h30 (Restauration) et de 16h00 à 19h00 (Garderie).

Mercredi de 7h00 à 8h30 (Garderie) et de 10h30 à 19h00 (Garderie, Restauration, Anim'Ormois et Garderie).

En tant que bénévoles, nous ne cessons de nous battre pour la réussite de ce projet qui est plus que vital pour le maintien de notre école, la vie de notre village et le confort des familles.

Cette nouvelle organisation va demander un travail important pour que ces mercredis soient un moment convivial pour les enfants avec un large éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

A la rentrée prochaine, nous souhaitons également maintenir l'activité « anglais » sous réserve de pouvoir garder les mêmes tarifs. Il faudrait que nous puissions équilibrer les niveaux en fonction de la demande.

* * *

L'Association a organisé le 28 juin dernier, un goûter pour les enfants afin de clôturer l'année avec un moment convivial durant lequel nous avons pu tester l'activité « tir à l'arc » (avec des flèches à pointe ventouse caoutchouc) qui sera proposée à la rentrée.



Les P'tits Ormois vous souhaitent de très bonnes vacances !



« Entre Terre et Ciel »

Cette année l'association « **Entre Terre et Ciel** » a réuni, en trois groupes, 27 adhérents dont une dizaine se sont initiés au « Qi Gong ».

Que signifie Qi Gong ?

. **Le Qi** : l'énergie, le souffle de la vie qui circule en toute chose vivante entre le ciel et la terre.

. **Le Gong** : c'est le travail, les techniques.

La pratique du Qi Gong permet l'écoulement de l'énergie dans le corps. Excès ou manques d'énergie peuvent ainsi être restaurés dans tout notre organisme.

Les buts sont de **renforcer, nourrir, nettoyer, réguler, équilibrer, harmoniser, faire circuler l'énergie.**

Les chinois pensent que les maladies viennent, en général, par excès d'émotions, comme par exemples la colère qui conduit à un dérèglement du foie, la tristesse qui contracte et rétracte les poumons ou la peur qui perturbe les reins et la vessie. C'est pourquoi les chinois préconisent la maîtrise des émotions. On dit « réguler son esprit pour garder son calme ». Les médecins chinois ont, au cours des siècles, établi un ensemble d'exercices dont chacun d'entre eux a un but préventif extrêmement précis et défini. Le Qi Gong est aussi un chemin vers la connaissance de soi.

Bien sûr, en cas de maladie déclarée, il faut consulter son médecin.



Tai Chi



Qi Gong

Aux cours de **Tai Chi** et de **Qi Gong** se sont ajoutées des activités de convivialité : Galette des Rois et rencontre avec les pratiquants de l'association de Nangis. Pour cet échange de pratique, Cécile nous a reçus chez elle à Lourps. Les personnes présentes ont beaucoup aimé.

« Entre Terre et Ciel » suite...

Une partie des adhérents se sont également formés grâce à deux intervenants extérieurs : Jean Jacques Galinier (**les principes du Taï Chi**) et Catrin Pasquet (**l'énergétique chinoise**). Les adhérents qui ont bénéficié de ces enseignements en redemandent...

A l'Assemblée générale de juin nous avons décidé de renouveler, l'an prochain, ces activités de convivialité et de formation. Les cours de Taï Chi seront réunis le lundi soir. Seul le cours de Qi Gong accueillera quelques nouveaux débutants. Une nouvelle présidente a été élue : Mireille Canziani.

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à prendre contact. Tél. 01 64 01 77 73 (*Mairie*)

L'ATELIER

Ce premier semestre 2014 a été riche en rencontres et en sorties.

Le 14 janvier la traditionnelle galette des rois a été l'occasion d'un après-midi festif.

Le 7 février les passionnées d'aiguille en tous genres se sont déplacées en train porte de Versailles à Paris pour le salon de l'aiguille en fête. On y a fait de belles rencontres.

Le 20 mai un déplacement en car à Montargis nous a permis de :

Faire une belle balade en bateau sur le canal de Briare

Visiter le musée des tanneurs

Faire une halte dans un magasin de tissus exceptionnel, histoire de finir la journée sur le thème « couture ».



Le 24 juin l'année se termine autour d'un repas entre « filles » au restaurant le Provinois à Provins.

Une pensée pour notre amie Annie qui nous a quittée beaucoup trop tôt.

Tous les membres vous souhaitent de bonnes vacances.

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 1er semestre 2014, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" et par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs délicieuses gourmandises.

Le *Scrabble*® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. Au cours du 3^{ème} trimestre sera mis en place le projecteur vidéo qui permettra de jouer la duplicate. Ouf !

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui

ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous.

Les rencontres bimensuelles se font le mercredi pour être accueilli à la Maison des Associations.
Merci de prévenir au plus tard la veille de votre présence.

Le convivial et attendu repas annuel est confirmé pour le jeudi 4 septembre 2014.



Anniversaires de Mesdames Martine Dupuis & Monique Viéville

Heureuses vacances et doux repos n'oubliez pas le n° vert plan canicule 0 800 06 66 66



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

Les Ormes sur Voulzie

C'est le jeudi 8 mai 2014 qu'a été commémoré le 69^{ème} anniversaire de la Fête de la Victoire 39-45.

Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie Grisot, quatre élèves de CM1 : Axelle Amrani, Bastien Foti, Axel Marteau et Camille Perrin ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur Yannick Maury, Maire, a délivré le message de Monsieur Kader Arif, Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité.

Une minute de silence et de recueillement a été respectée par toutes les personnes, qui par leur présence, attachent un vif intérêt à cet événement national.

La Marseillaise, hymne national, a été chantée par l'ensemble des élèves et personnes présentes.



Photo Mme Sylvie Grisot

Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous



**Groupe Adelaïde
Les Ormes/Voulzie**

Fitness - Musculation
ZUMBA®
FITNESS / tonings

Encore une superbe saison pour le groupe ADELAÏDE, Cette année, vous avez pu découvrir une nouvelle variante de la ZUMBA la SENTAÏO à l'occasion d'une grande ZUMBA PARTY en décembre et aussi pour le cours festif de fin d'année cours ainsi que la variation burlesque et qui ont remportés un vif succès.



De nouveaux investissements sont prévus en matériel pour la musculation et les cours collectifs.

LE GROUPE ADELAÏDE C'EST AUSSI..... La course à pieds et l'aventure.....

**LES GAZELLES DU NEPAL
2014**

Après de nombreuses courses locales comme 'les remparts', 'les foulées de Montereau', 'vaux le vicomte', 'trail yonne', 'la course verte de Donnemarie', 'saint bricoise', 'oxytrail Noisiel', les gazelles s'envoleront pour le NEPAL le 21 octobre prochain. Cette aventure humanitaire est financée par les gazelles mais aussi par la tombola de juin, les dons individuels, la soirée des gazelles. Les fournitures scolaires récupérées tout au long de l'année viendront combler de nombreux enfants Népalais.

**L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPE SE TIENDRA LE JEUDI
4 SEPTEMBRE A 18H30, SALLE POLYVALENTE des Ormes sur
voulzie. (Inscriptions à l'issue de cette AG, pensez à votre CM)**

BONNES VACANCES SPORTIVES A TOUS

La brocante

Cette année encore la brocante des Ormes a été une réussite. Nous pouvons remercier tous les bénévoles présents, avant, pendant et après cette journée. Nous remercions également tous les exposants et visiteurs qui ont fait de cette journée ce qu'elle a été. Et enfin merci à la météo qui a été plutôt sympathique !



Une journée pleine de belles rencontres, dans la convivialité et la bonne humeur.



Petite nouveauté cette année pour le plus grand plaisir des petits, Katia proposait des petites ballades en poney.

La fête de la musique



Le groupe Skarah'b était présent aux Ormes sur Doulzie ainsi que Le groupe Jadis en Guitare-soix.



Sous le slogan homophone à son nom, « Faites de la musique ! », elle encourage les musiciens amateurs à se produire dans les rues et espaces publics, alors pourquoi pas vous ?

Pour jouer le 21 juin prochain aux Ormes sur Doulzie, manifestez-vous dès maintenant !

À l'année prochaine...

LES JARDINS DE LA VOULZIE

Le Lundi 12 Mai 2014

A l'occasion du 70ème anniversaire du débarquement, les enfants de l'école du village, accompagnés de leur Directrice, ont participé à la projection du film culte « La grande vadrouille », aux côtés des résidents. Il s'en est suivi un petit débat sur la guerre 39-45, très animé entre les enfants et les personnes âgées.



Le Mercredi 14 Mai 2014

Le cirque « DUBOIS » de Chelles nous a rendu visite au sein de l'EHPAD. Les résidents ont assisté à des numéros d'équilibristes, jongleurs, magiciens, dresseurs de chats, sans oublier le clown dans sa représentation de barbier. Le public était ravi de cet après midi récréatif.



Séjour du Lundi 2 Juin au Vendredi 6 Juin 2014

Un petit groupe de huit résidents et 3 accompagnateurs s'est rendu en Normandie à St Léonard, hébergé dans un gîte de France.

Nous avons visité la ville d'Étretat qui se situe sur la côte d'Albâtre, à quelques kilomètres du port du Havre. Elle est surtout connue pour ses falaises calcaires, en particulier celle d'Aval avec son arche et son aiguille. Un repas dans un restaurant situé sur le front de mer s'est imposé. Nous avons découvert le port de Fécamp et visité l'Abbatiale de la Sainte Trinité. Ce monument récemment restauré fut construit entre le Xème et XIIème siècle. Il s'agit d'une des plus grandes abbayes de France.



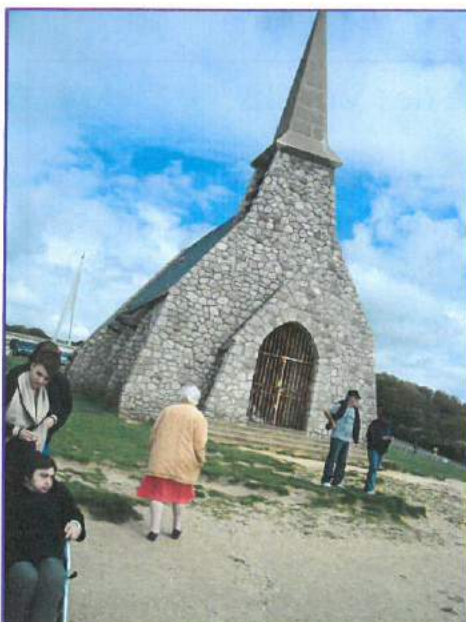
Les résidents ont eu l'occasion de déjeuner, pour une seconde fois dans un petit restaurant de fruits de mer, situé sur le port.

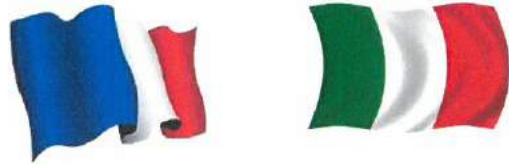


Durant ce séjour, les résidents ont participé activement à l'organisation du séjour :

- ✓ Choix des menus
- ✓ Achats alimentaires dans un super marché
- ✓ Préparation de leurs repas, vaisselle etc...

Pour tous, cette expérience restera inoubliable tant par la beauté des paysages que par l'ambiance qui a régné au sein du groupe.





TALYS'ORMES – LE JUMELAGE

Les Italiens ont été en période d'élections municipales en ce début d'année. L'équipe en place, soutenue par Marilena Vitali, a été élue de nouveau. Nous nous en félicitons et leur souhaitons un bon mandat.

Il nous était difficile de prévoir une rencontre cette année.

Après plusieurs échanges, les Italiens souhaitent préparer leur venue en 2015.

Nous sommes en étude de proposer des cours d'Italien mais seulement aux novices (personnes n'ayant aucune base d'Italien) souhaitant acquérir un vocabulaire de base. Pour le moment, rien n'est figé, merci de vous faire connaître si vous souhaitez des renseignements.

Lors de notre dernière assemblée générale Dominique Mattiuz a rejoint le bureau en tant que vice-présidente, nous lui souhaitons la bienvenue !

Contact : Sabrina Solohub : 0685965007 ou talysormes.jumelage@laposte.net,
<https://www.facebook.com/jumelage.talysormes>



BIBLIOTHEQUE

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de la bibliothèque :

- Le mercredi de 10h30 à 11h30
- Le samedi de 10h30 à 11h30

La bibliothèque sera fermée du 4 au 31 août.

Bonnes vacances et bonne lecture à tous.



Fête des Voisins

Cette année, une quinzaine de voisins se sont réunis pour cette occasion et l'ambiance a été à la hauteur de l'événement jusque tard dans la soirée.



RANDONNÉE PÉDESTRE

Réservez votre dimanche 7 septembre 2014 pour la traditionnelle randonnée.

INFORMATIONS GENERALES

SNCF LIGNE P (PARIS-PROVINS)

Le comité inter-gares de la ligne P s'est réuni pour évoquer les difficultés rencontrées par les voyageurs.

Un axe de plus en plus fréquenté, 13% de plus entre 2008 et 2010. Un comptage précis est prévu pour décembre en vue d'un cadencement plus rapproché des trains et un arrêt supplémentaire à Gretz .

L'électrification totale de la ligne est reportée, les AGC bi-mode circulent électriquement de Paris-Est à Gretz, mais sont ensuite obligés d'utiliser leur moteur diesel jusqu'à Provins. Prévus cette année, les travaux devaient être en partie financés par les recettes de l'Ecotaxe et sont donc, au mieux, repoussés à 2015.

Parkings :

- Longueville, un parking de 400 places doit voir le jour fin 2015, les travaux débuteront en septembre prochain (coût prévisible de l'abonnement mensuel pour l'usager : environ 24€ maximum, une étude est en cours pour savoir si le pass Navigo permettrait l'accès au parking avec cet abonnement).
- Champbenoist-Poigny, un projet de réfection est en cours, les travaux estimés à 68 000€ sont en attente de financement.
- Provins, le projet suit son cours mais aucune date n'est fixée.

VACANCES A L'ETRANGER : ATTENTION AUX CARTES D'IDENTITE

On peut voyager avec une simple carte d'identité dans une trentaine de pays, mais certains d'entre eux n'acceptent pas les cartes dont la durée de validité a été prolongée de 5 ans depuis le 1^{er} janvier en France (cette mention n'apparaît pas sur le document).

La Turquie, Malte, la Serbie la refuse catégoriquement mais d'autres pays aussi : le Maroc, la Tunisie se renseigner avant de partir.

Le RECENSEMENT C'est obligatoire

Qui : toutes les filles et garçons âgés de 16 ans.

Où : à la mairie du domicile

Pourquoi : pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée « défense et citoyenneté ».

L'attestation de recensement est obligatoire pour tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Origine de l'eau

Eau souterraine provenant d'un forage situé aux Ormes-sur-Voulzie captant la nappe de la craie sénonienne. L'eau subit un traitement de dénitrification avant distribution. La gestion est assurée par Lyonnaise des Eaux Brie Comte Robert

Contrôles sanitaires réglementaires

La Délégation Territoriale de Seine et Marne est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 2 échantillons prélevés en production et des 6 échantillons prélevés en distribution.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur change par ailleurs, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.

FLUOR

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligrammes par litre.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES EN MOYENNE

Moyenne : 21 mg/l

Maximum : 67,5 mg/l
 (incident à l'usine de traitement en avril 2013)

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 28,8 °F

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT DES TRACES DE FLUOR

Aucune valeur n'a été supérieure à 0,1 mg/L

Moyenne inférieure au seuil de détection

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés, ...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE (Classe C = La teneur n'a jamais dépassé 0,1 microgramme par litre)

Classe C

Maximum : 0,01 µg/l (Déséthylatrazine)
 1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques à l'exception d'un dépassement occasionnel de la teneur en nitrates dû à un dysfonctionnement de l'usine de traitement en avril 2013.